



**IRSN**

INSTITUT  
DE RADIOPROTECTION  
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

*Faire avancer la sûreté nucléaire*

... Bilan 2011/2014

# OUVERTURE À LA SOCIÉTÉ

Le bilan des actions,  
5 ans après la charte...



## SOMMAIRE

<b>Focus</b> 			
Le « dialogue technique » sur la gestion des déchets hautement radioactifs à vie longue (HAVL)	p. 06	<b>UNE OUVERTURE AU SERVICE DE LA VIGILANCE DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>p. 04</b>
Post-accident L'action commune de sensibilisation Anccli/ IRSN	p. 08	<b>L'accès à l'information</b> Des progrès reconnus et de nouvelles attentes	<b>p. 05</b> p. 05
Le constat radiologique minier dans le bassin de la Dordogne	p. 13	Une transparence accrue des avis	p. 05
L'action pluraliste radon en Franche-Comté	p. 14	<b>L'ouverture « partenariale »</b> Un dispositif « gagnant-gagnant »	<b>p. 07</b> p. 07
« Radiographie et scanner : Posons-nous les bonnes questions », une brochure co-construite au service du dialogue entre patients et professionnels de santé	p. 16	Un partenariat au service des Cli	p. 07
<b>Nota</b> 		<b>L'ouverture au niveau territorial</b> Une relation directe renforcée avec les Cli	<b>p. 08</b> p. 08
La Charte d'ouverture à la société	p. 02	Une ouverture élargie à d'autres acteurs des territoires	p. 14
De Tchernobyl à Fukushima	p. 04	<b>L'ouverture et son influence sur l'orientation des travaux de l'Institut</b> Une ouverture « programmatique »	<b>p. 15</b> p. 15
La Charte d'éthique et de déontologie	p. 05	Vers un dialogue plus structuré sur les orientations	p. 16
ACN, ou l'application de la Convention d'Aarhus au nucléaire	p. 07	<b>Une culture interne d'ouverture</b>	<b>p. 16</b>
Le Comité d'orientation de la recherche (COR)	p. 15	<b>DES ACQUIS SOLIDES ET DE NOUVEAUX DÉFIS</b>	<b>p. 17</b>
<b>Crédits photos</b>		<b>Témoignages</b>	
Couverture : Patrick Tourneboeuf/Tendance Floue • 2 <sup>ème</sup> de couverture, page 13 : Laurent Zylberman/Graphix-Images/IRSN • page 6 : Viviane Dalles/Signatures/IRSN • page 8 : Frédérique-Elsa Hughes/IRSN • page 9 : Pascal Aimar • page 10 : Grégoire Maisonneuve/IRSN • page 11 : Olivier Perrin • page 12 : Alain Jocard/AFP • page 14 : Olivier Seignette/Mikaël Lafontan/IRSN		Jean-Claude Delalonde, président de l'Association nationale des comités et des commissions locales d'information (Anccli)	p. 10
		Sophia Majnoni, directrice des campagnes, Greenpeace France	p. 11
		Michel Lallier, Membre du Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN).	p. 12

**A**vertissement

Ce bilan présente les leçons que l'IRSN tire de ses actions d'ouverture en s'appuyant sur des entretiens menés par Yves Marignac (Wise-Paris) entre octobre 2013 et janvier 2014 avec une vingtaine de personnes représentatives de la diversité des acteurs impliqués dans ces actions. Une réunion d'échange collectif a ensuite été organisée au printemps 2014 pour partager les éléments retenus par l'Institut à la suite de ces entretiens. Pour rendre compte de cette démarche, le présent bilan est émaillé de la parole des personnes interrogées à travers des citations signées particulièrement significatives et de courts verbatim anonymes (en bleu). L'IRSN a fait ce choix en veillant à traduire l'esprit du propos sans pour autant engager les personnes interviewées. Elles ont toutes été destinataires de ce bilan avant publication.

# 3 + 3 engagements

## **La charte d'ouverture à la société**

L'IRSN a adopté en avril 2009 une charte contenant **des engagements forts** en matière d'ouverture à la société :

### **3 engagements pour améliorer l'évaluation des risques à travers un dialogue renforcé avec la société :**

- accroître la transparence de ses travaux,
- partager ses connaissances,
- accompagner les acteurs de la société dans l'acquisition des compétences nécessaires à leur implication et construire avec eux l'évaluation des risques.

### **3 engagements pour mettre en œuvre l'ouverture à la société :**

- renforcer la capacité de son personnel à dialoguer avec les acteurs de la société,
- identifier et mobiliser les ressources nécessaires à l'implication de la société,
- assurer le pilotage interne de la stratégie d'ouverture et rendre compte publiquement des progrès accomplis comme des difficultés rencontrées.

**Éditorial** • Le recours durable à l'énergie nucléaire pour la production d'électricité demeure un sujet de controverse dans notre pays. Mais la sûreté nucléaire, qui ne doit pas devenir l'otage de ce débat, est dans l'intérêt de chacun. Elle devrait même être l'affaire de tous, la vigilance exercée par la société venant soutenir et consolider la mission des milliers d'ingénieurs et techniciens qui, dans les entreprises ou les institutions de l'État, portent la lourde responsabilité d'y veiller au quotidien, année après année.

Depuis 2006, la loi requiert la transparence d'un certain nombre d'informations en matière de sûreté nucléaire. Mais la transparence ne suffit pas à susciter la capacité de vigilance de toute une société civile ; il y faut en plus une capacité pluraliste de questionnement technique, des lieux dans les territoires pour le dialogue critique et l'interface avec les professionnels de la sûreté, ainsi que des relais efficaces vers un large public.

En adoptant sa charte de l'ouverture à la société en 2009, l'Institut s'engageait à apporter sa pierre à cet édifice aussi ambitieux qu'indispensable sur le long terme. En quelques années, même s'il reste encore beaucoup à faire, des progrès indéniables ont été réalisés, sur le plan institutionnel avec notamment le développement des Commissions locales d'information, de l'Anccli ou du HCTISN, et sur le plan humain aussi, si essentiel pour nouer des relations de confiance. Je suis fier que l'IRSN ait su contribuer significativement à ces évolutions, parfois en sachant les anticiper, et de manière plutôt efficace si l'on s'en remet aux témoignages recueillis pour la réalisation de ce bilan de l'application de sa charte d'ouverture à la société. Ils montrent aussi comment cette ouverture suscite de nouvelles attentes et ouvrent des pistes pour progresser ensemble demain. Je remercie ici tous ceux et celles qui se sont engagés dans ces actions, ou ont su les comprendre et les encourager.

Jacques Repussard, Directeur général de l'IRSN

## UNE OUVERTURE AU SERVICE DE LA VIGILANCE DE LA SOCIÉTÉ

Alors que la demande de transparence sur le nucléaire s'accroît, l'IRSN a engagé depuis plus de dix ans une politique volontariste d'ouverture à la société et de nombreux acteurs considèrent que *“ le changement est sensible ”*.

Pour l'Institut, cette ouverture s'inscrit au cœur des missions de recherche, d'expertise et de surveillance qui lui sont confiées dans les domaines de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. Il considère en effet que la vigilance qu'exerce la société est une composante essentielle de la maîtrise des risques. Il se fait donc un devoir d'aider la société à construire sa capacité d'interpellation en faisant connaître ses travaux et en partageant son expertise avec elle. Ces

*“ Ça [ Fukushima ] a libéré l'IRSN du fardeau de Tchernobyl. On sentait les regrets de ne pas avoir fait la même chose à l'époque. Cette fois, tout le monde a salué leur rôle. ”* Pierre Barbey, ACRO

interactions aident aussi l'IRSN à mieux s'approprier les attentes et les préoccupations exprimées par les acteurs de la société. Ce cercle est vertueux, car *“ plus la société civile est impliquée dans l'ouverture, et plus cette exigence [d'ouverture] grandit ”*.

Cette orientation stratégique est inscrite dans les contrats d'objectifs successifs que l'Institut a signés avec ses ministères de tutelle depuis 2006. Elle a été confortée en 2006 par l'adoption de la loi sur la transparence et la sécurité nucléaire (TSN). En 2009, l'IRSN a rendu publics ses engagements en la matière dans une charte.

Dans celle-ci, l'Institut s'est engagé à tirer régulièrement un retour d'expérience de ses actions d'ouverture. L'objet de ce bilan est donc de présenter comment cette orientation stratégique est mise en œuvre concrètement dans le travail quotidien de l'Institut avec l'ensemble de ses partenaires. Rendre compte ainsi de son action constitue pour l'IRSN un acte de transparence et un outil de progrès.

Après un premier bilan réalisé en 2011, ce deuxième bilan, 5 ans après la publication de la Charte, s'appuie sur le regard d'acteurs de la société civile avec lesquels l'Institut met en œuvre ses actions d'ouverture. Si nombre d'entre eux considèrent qu'il s'ouvre de plus en plus, leur regard critique sur cette ouverture en pratique est essentiel.

Ce bilan ne pouvait cependant prétendre à une analyse exhaustive des actions menées et l'IRSN a choisi de le centrer sur quelques thématiques.

La première est relative à la question centrale de la transparence dans les affaires nucléaires et aux actions engagées pour améliorer l'accès à l'information. La deuxième s'attache à tirer le bilan du partenariat avec l'Ancli et les Cli qui se développe depuis plus de dix ans maintenant. Dans une troisième, l'Institut a voulu tirer un premier retour d'expérience de l'ouverture dans les territoires qu'il a décidé d'engager il y a 3 ans. Les deux dernières thématiques interrogent l'influence de l'ouverture sur l'orientation des travaux de l'IRSN et sur le développement de sa culture interne d'ouverture.



### De Tchernobyl à Fukushima

L'accident de Tchernobyl, le 26 avril 1986, reste aujourd'hui pour de nombreux acteurs de la société un « marqueur important » de la demande d'ouverture du secteur nucléaire à l'information et à la participation du public. Beaucoup de chemin a été parcouru depuis. La catastrophe de Fukushima-Daiichi, qui a débuté le 11 mars 2011, a permis d'en prendre la mesure. La forte implication de l'IRSN dans l'évaluation et dans l'explication de cet accident majeur lui a permis, selon ces acteurs, de « faire valoir sa compétence et sa différence, et de se faire entendre et connaître ».

L'accident nucléaire de Fukushima n'a pas conduit à un tournant dans la stratégie de l'IRSN en matière d'ouverture à la société. Mais la visibilité qu'il lui a donnée reste présente dans les esprits, et a sans doute contribué au renforcement de cette stratégie.

## L'accès à l'information

La législation, française comme européenne, renforce régulièrement l'obligation d'accès aux travaux de l'IRSN. Cette exigence, il s'y soumet volontiers, car progresser constamment dans ce domaine constitue une brique essentielle de son ouverture à la société.

Le développement de la mise à disposition des travaux de l'Institut s'est donc accéléré au cours des dernières années et ses interlocuteurs perçoivent " une évolution claire sur l'accessibilité " de ses travaux, saluée comme " un mouvement vertueux ". La nouvelle charte d'éthique et de déontologie, dont il s'est doté en juin 2013, place cette exigence au cœur de sa manière de travailler.

### Des progrès reconnus et de nouvelles attentes

En pratique, l'effort de l'Institut vise en premier lieu à faciliter l'accès à ses documents, toujours plus nombreux à être publiés. Pour le grand public, cette évolution concerne d'abord le site Internet, reconnu comme " un site très riche ", quoiqu'il soit encore considéré " difficile d'accès pour le grand public " .

L'IRSN cherche par ailleurs à améliorer la lisibilité et l'usage de ses nombreux rapports d'information destinés à un public varié. Plusieurs, tel le rapport annuel sur la dosimétrie des travailleurs, ont fait l'objet d'une concertation avec leurs principaux lecteurs permettant d'adapter la présentation des informations à leurs attentes.

Cette accessibilité accrue suscite à son tour de nouvelles attentes. Ainsi, une des préoccupations des acteurs de la société est aujourd'hui la capacité à se repérer dans une masse croissante d'information diffusée. Des attentes s'expriment aussi pour que l'Institut aille plus loin dans la mise à disposition du public de ses publications scientifiques bien que les revues à comité de lecture ont institué des droits d'auteur qui en limitent la mise à disposition. Il s'agit à la fois de rendre ces documents accessibles de manière systématique et de proposer des résumés vulgarisés en français des articles les plus importants.

L'IRSN a pu constater également l'intérêt suscité au-delà des frontières nationales par les informations qu'il a rendues publiques régulièrement à la suite de l'accident de Fukushima et par la mise à disposition des résultats de son expertise dans le processus des Évaluations complémentaires de sûreté (ECS). Il note donc le souhait exprimé par des acteurs de la société dans d'autres pays d'Europe que soit publiée une traduction en anglais de certains de ses avis.

### Une transparence accrue des avis

Une demande récurrente des acteurs de la société concerne la publication des avis d'expertise de l'Institut. Cependant, l'IRSN est également soumis à des obligations légales, liées au secret médical, de défense, commercial, ou au processus d'instruction des décisions par les autorités, qui limitent la publication de ses rapports ou de ses avis. Sur ce point, l'Institut a engagé un changement fort, et structurant dans son travail interne, en écrivant désormais tous ses avis afin qu'ils soient publiables et publie un nombre croissant d'entre eux en concertation avec les

### Charte d'éthique et de déontologie

La charte d'éthique et de déontologie adoptée en 2013 par son conseil d'administration engage fortement l'IRSN en matière d'accès à la connaissance.

Elle impose de donner un caractère public aux principaux résultats obtenus dans le cadre de conventions avec d'autres organismes publics, et de favoriser les dispositions permettant la publication des principaux résultats dans le cadre des prestations commerciales. Elle lui impose également de rendre publics les autres travaux menés au titre de ses missions, notamment en matière de recherche et de surveillance radiologique du territoire.

autorités auxquelles ils sont destinés. Dans un objectif partagé, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et l'Institut ont coordonné leurs actions pour publier conjointement les décisions et les principaux avis qui les sous-tendent.

Une autre piste de réflexion concerne le moment de la publication. Ainsi, alors que l'IRSN ne rend normalement ses avis publics sur son site Internet qu'une fois la décision prise, et elle-même publiée, la question de leur communication en amont lui est régulièrement posée par des acteurs de la société. Le processus des évaluations complémentaires de sûreté (ECS) demandées par le gouvernement après l'accident de Fukushima a été l'occasion pour la première fois non seulement de rendre public un rapport d'expertise de l'Institut en même temps que sa remise à l'ASN mais aussi de le mettre en discussion dans un séminaire ouvert auquel ont participé de nombreux membres de Cli. Cette disposition a été appréciée par tous les acteurs, qui l'ont considérée fructueuse dans ce contexte particulier.

Bien que ces évolutions soient saluées par tous et qu'il soit souvent considéré « plus accessible et réactif » dans ses réponses que d'autres détenteurs d'informations, l'Institut constate néanmoins que certains acteurs estiment encore qu'il n'est pas totalement libre de ses choix, voire « sous la coupe » des autorités. Ainsi, la question de la mise à disposition de son expertise est plus délicate lorsque des demandes concernent des rapports anciens. Il est alors perçu comme fonctionnant « au coup par coup » selon les contacts et les sujets, plutôt que selon des règles pré-établies. Il comprend que, pour certains, « un peu de systématique serait plus rassurant » et, qu'il est nécessaire de clarifier sa démarche plus avant, en relation avec l'ASN.

*“ Une évolution claire au fil des ans dans la mise à disposition de documents qui permet aujourd'hui l'ouverture sur les dossiers de sûreté. ”*

Yves Lheureux, Anccli

## ♂ Le « dialogue technique » sur la gestion des déchets hautement radioactifs à vie longue (HAVL)

Le succès des séminaires communs Anccli/IRSN autour des évaluations complémentaires de sûreté (ECS) fin 2011 a conduit l'Anccli début 2012 à solliciter l'Institut pour poursuivre cette ouverture sur les dossiers de sûreté. L'actualité du débat public sur Cigéo à venir a également conduit à réfléchir avec le Comité local d'information et de suivi du laboratoire (Clis) de Bure sur des actions communes contribuant à éclairer ce débat. Anccli, Clis de Bure et IRSN ont donc mis en place à partir de juin 2012 un processus de dialogue technique sur les déchets de haute activité et moyenne activité à vie longue (HA et MAVL). Quatre séminaires ouverts aux membres des Cli ont d'ores et déjà été organisés dans ce cadre et ont abordé des questions aussi diverses que la réversibilité ou la géothermie. L'Andra,

l'ASN ou la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) sont invitées à ces séminaires et contribuent à la richesse des débats, parfois vifs.

Cette action commune a pour objectif d'identifier ensemble les principaux sujets qui suscitent des questions des acteurs de la société et d'y apporter un éclairage technique et pluraliste. Chaque acteur peut alors en nourrir sa propre réflexion et ses prises de position dans le rôle qui est le sien. Ces échanges, interrompus pendant le débat public organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP) pour ne pas créer de confusion, ont repris au printemps 2014. Ils ont vocation à accompagner le processus de décision jusqu'à son terme.



De manière générale, l'ouverture sur les dossiers de sûreté est une question qui était habituellement considérée plus délicate que sur d'autres dossiers comme les questions environnementales. Développer les actions dans ce sens est le premier des deux axes de développement prioritaire de l'ouverture à la société que s'est donnés l'Institut en 2011.

*“ Il y a besoin d'éclaircir le statut des travaux et des documents de l'IRSN. ”* Michel Lallier, HCTISN

## L'ouverture « partenariale »

Au-delà de la simple mise à disposition de documents, l'IRSN travaille donc à accompagner cette mise à disposition par l'établissement d'un dialogue avec les acteurs de la société. Ce dialogue s'établit, de façon durable et approfondie, dans la logique de partenariat qu'il a voulu nouer avec des acteurs de la société.

### Un dispositif « gagnant-gagnant »

Pour construire ce dialogue dans la durée, l'Institut souligne l'apport essentiel de l'accord de coopération avec l'Ancli. Il constate que cette collaboration est également perçue comme efficace par les Cli : *“ les moyens engagés paient ”*. D'autant plus qu'au fil de ce dialogue, l'IRSN comme l'Ancli identifient de mieux en mieux ce qu'ils peuvent s'apporter.

Le caractère fécond de ce partenariat se révèle aussi dans une réflexion commune sur les voies de progrès. C'est le cas par exemple à travers leur implication conjointe dans la démarche européenne dite « ACN », qui a souligné fortement l'importance pour les acteurs de la société d'accéder à l'expertise existante pour pouvoir eux-mêmes construire leur avis.

L'IRSN sait toutefois que ce partenariat peut susciter des doutes, et des critiques parfois virulentes, sur le risque de *“ perte d'indépendance ”* de l'Ancli. Il veille tous deux à une transparence totale de ce partenariat, meilleure garantie de la *“ grande vigilance ”* que tous peuvent exercer sur son équilibre.

### Un partenariat au service des Cli

Pour l'Institut, le dialogue établi à travers ce partenariat avec les représentants des Cli est essentiel pour que ceux-ci puissent exercer leur vigilance au service de la maîtrise des risques. Ce dialogue continu permet progressivement aux experts de l'IRSN de mieux appréhender les préoccupations des membres de Cli et accompagne ces derniers dans une montée en compétence qui renforce leur capacité d'interpellation.

Comme le souligne l'Ancli, il s'établit un véritable *“ réseau relationnel ”* qui assure *“ la réactivité et l'adaptation du niveau de réponse ”* de l'Institut aux sollicitations suivant les sujets. Cette dynamique permet

*“ Construire progressivement une compréhension réciproque des attentes et des contraintes. ”*

Michel Demet, Ancli

### ● ACN, ou l'application de la convention d'Aarhus au nucléaire

La convention d'Aarhus, traité international adopté en 1998, et la charte de l'environnement française qui s'en inspire, garantissent aux publics concernés un droit à l'information et à la participation aux décisions pour les activités ayant un impact sur l'environnement. La démarche ACN engagée avec le soutien de la commission européenne s'intéresse à sa mise en œuvre concrète dans le secteur nucléaire. L'Ancli et le HCTISN (Haut Comité à la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire) ont piloté cette réflexion en France avec trois groupes de travail réunis entre 2010 et 2012 sur la question des déchets, sur les conditions d'une participation effective, et sur l'accès à l'expertise et la montée en compétence de la société civile. L'IRSN s'est fortement impliqué dans cette démarche, en pilotant notamment ce troisième groupe.

d'aborder des sujets et de faire émerger des questionnements d'une manière différente. En pratique, le soutien qu'apporte l'IRSN permet aux Cli et à l'Anccli de mener des actions “ **qu'elles n'auraient pas les moyens de mener seules** ”.

Si certains estiment avec regret que “ **l'implication des membres [de Cli] reste limitée** ” dans les Cli, force est de constater la participation significative et croissante des membres de Cli aux actions communes IRSN-Anccli. C'est notamment le cas des séminaires organisés avec l'Anccli et le Clis de Bure sur la question des déchets hautement radioactifs.

Ce partenariat national facilite également l'engagement local de l'IRSN auprès des Cli. C'est le cas par exemple de la démarche de sensibilisation des acteurs locaux aux problématiques post-accidentelles, lancée avec l'Anccli et impliquant quatre Cli dans une démarche pilote.

## Post-accident

### L'action commune de sensibilisation Anccli/ IRSN

L'Anccli s'est dotée depuis plusieurs années d'un groupe de travail permanent regroupant des membres de Cli sur les questions qui se poseraient si un accident nucléaire survenait dans leur territoire. Les échanges qui en ont résulté avec l'Institut ont conduit à décider de construire ensemble une action de sensibilisation des acteurs locaux aux questions post accidentelles. Pour ce faire, un groupe de travail commun rassemblant plusieurs Cli a été mis en place en 2010.

C'est sur la base d'un cahier des charges établi par ce groupe que l'IRSN a développé OPAL (Outil de sensibilisation aux problématiques post-accidentelles à destination des acteurs locaux). Ce dernier permet de

visualiser grâce à une information cartographique les conséquences potentielles d'un accident nucléaire à travers des zonages établis pour des accidents-types précalculés. À partir de 2012, il a été mis à disposition de 4 Cli pilotes au service d'un travail de réflexion entre acteurs locaux sur les enjeux d'une telle situation dans leur territoire.

Le bilan tiré au printemps 2014 a montré qu'en réunissant les bonnes conditions cet outil favorise une mobilisation des acteurs locaux (élu, acteurs économiques, associatifs, ...) pour réfléchir ensemble aux enjeux d'une situation post-accidentelle.



## L'ouverture au niveau territorial

Le développement d'actions directement ancrées dans les territoires constitue le second axe prioritaire de l'ouverture à la société, ces dernières années. La volonté de l'Institut est de se rapprocher de l'ensemble des publics potentiellement exposés aux rayonnements ionisants sans se limiter aux riverains des installations nucléaires et de travailler sur d'autres thématiques que celles liées à ces dernières et avec d'autres types d'acteurs dans les territoires concernés. Pour développer cette proximité au niveau local, il a aussi décidé de renforcer ses interactions directes avec les Cli qui le souhaitent.

### Une relation directe renforcée avec les Cli

Face aux sollicitations des Cli, l'IRSN s'est organisé pour répondre en apportant une contribution technique lors de leurs assemblées ou d'événements publics qu'elles organisent.



## TÉMOIGNAGES



## Un chemin considérable a été parcouru

" Alors que le premier accord de partenariat entre l'IRSN et l'Anccli date de 2003, nous avons connu ces dernières années un fort développement des relations entre l'Institut et les Cli. Celui-ci est étroitement lié à la mise en application de la loi de juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (loi TSN) dont les décrets ont été publiés en 2008. Ces textes ont donné aux Cli et à l'Anccli l'assise législative qui leur manquait, précisant leurs prérogatives et définissant leur mission, leur composition et leur fonctionnement. Après le renouvellement des élus locaux au sein des Cli, l'accident de Fukushima a donné un coup d'accélérateur à leur fonctionnement. En effet, cet événement a rappelé au public qu'un accident nucléaire est possible, même dans un pays démocratique à l'image d'excellence technologique, et qu'une véritable veille citoyenne est indispensable : une vigilance pour éviter l'accident nucléaire et une implication de la société pour se préparer au mieux aux conséquences d'un tel événement.

L'accident de Fukushima a également mis en valeur le rôle d'expert public de l'IRSN et son engagement en matière de transparence et d'information du public.

Ces évolutions ont fortement contribué au renforcement des échanges entre les experts de l'Institut et les membres des Cli, à la construction d'une collaboration fructueuse. Ils ont ainsi amplifié la démarche d'ouverture engagée par l'IRSN.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que constater la volonté réciproque de travailler ensemble, de s'écouter pour faire avancer la sûreté nucléaire et améliorer ainsi la protection de l'homme et de l'environnement. En témoignent les travaux menés récemment, notamment autour du débat public concernant le projet de centre de stockage géologique profond des déchets radioactifs (Cigéo) ou encore à l'occasion des évaluations complémentaires de sûreté (ECS).

La dynamique est lancée et doit se poursuivre. Les demandes des membres des Cli sont étroitement associées à un besoin de montée en compétences sur des problématiques

très techniques. L'IRSN a su démontrer sa capacité d'écoute et de compréhension de leurs attentes : l'appel d'offres concernant le suivi environnemental lancé par la Cli de Cadarache, pour lequel le projet de l'Institut a été retenu, en est la démonstration ! Et pour renforcer sa proximité avec les territoires et écouter encore davantage les populations, une opération pilote est menée actuellement dans quatre Cli. Elle se traduit par la présence régulière d'un représentant de l'IRSN aux réunions.

Il est également capital que l'IRSN préserve son indépendance, voire renforce son autonomie de décision, par exemple en matière de publication des documents qu'il émet.



Nous amorçons actuellement une nouvelle étape dans l'implication de la société civile autour des questions liées au nucléaire. Pour élargir l'expertise accessible aux Cli, et puisqu'il n'est pas envisageable que l'IRSN participe à toutes les réunions organisées par les Cli, nous pourrions encourager la mise en place d'un réseau de laboratoires " de proximité ". Ce réseau pourrait se structurer, par exemple au sein des universités, et participer à l'accompagnement des Cli, à leur montée en compétences, au développement d'un vivier " d'experts-citoyens ". La

question de la mobilisation du plus grand nombre au sein des Cli est également un élément à prendre en compte pour se maintenir dans la dynamique actuelle. Cette nouvelle étape n'est pas simple à organiser compte tenu de la crise économique. En effet, nous devons faire face à un contexte budgétaire contraint qui rend plus difficile le développement d'actions de formation et d'information des membres de Cli.

Enfin, je suis convaincu que l'organisation que nous avons mise en place présente une exemplarité qui pourrait être déclinée au niveau européen avec la constitution de réseaux d'experts citoyens, tels que l'initiative *Nuclear Transparency Watch* créée en 2013 à laquelle participe l'Anccli. "

## La confiance et le dialogue sont les piliers de l'ouverture à la société

" Lorsque l'on est un expert public comme l'IRSN, la clé d'une démarche constructive d'ouverture à la société repose sur la confiance qu'il installe avec les différents acteurs de la société civile et notamment les entités, comme Greenpeace, qui ont développé leur propre expertise dans le domaine du nucléaire. Cette relation de confiance doit s'établir en situation " normale " et s'appuyer sur une connaissance mutuelle, une compréhension réciproque et sur un dialogue continu. Il s'agit pour chaque partie d'être prêt à assurer au mieux sa mission en situation accidentelle : mettre à disposition du public une information exhaustive et de qualité, prendre position ou encore participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action.

Mais qui dit dialogue ne dit pas consensus. Chez Greenpeace, nous défendons le principe d'un débat technique contradictoire car nous sommes convaincus que la confrontation des points de vue ne peut que contribuer à enrichir la réflexion et à favoriser l'émergence de nouvelles pistes, de nouvelles hypothèses. Nous disposons de compétences techniques qui nous permettent de contribuer au débat et de prendre des positions publiques exprimant des attentes de la société au regard des options retenues. Les exemples sont nombreux : la mise en œuvre des évaluations complémentaires de sûreté, le vieillissement des installations, l'entreposage du combustible usé...

Pour moi, l'ouverture à la société, si elle est accompagnée d'une pluralité de vues, doit contribuer à une prise de décisions le plus possible en accord avec l'intérêt général. Le nucléaire est un choix de société fort qui engage de grands équilibres, sur le plan énergétique mais aussi sécuritaire et démocratique. C'est un sujet technique complexe pour lequel l'accès à l'information et la pédagogie sont des nécessités afin de permettre au plus grand nombre de se forger une opinion éclairée sur les enjeux liés au nucléaire.

Depuis quelques années, l'IRSN a fait un travail conséquent dans ce sens avec l'élaboration d'outils et la mise à disposition de documents pour aider les acteurs de la société

civile à mieux comprendre les options de sûreté retenues autour des installations nucléaires et leurs conséquences sur la protection de l'environnement et des populations. Ce travail est positif mais doit se poursuivre et les discussions techniques doivent être renforcées avec l'ensemble des services de l'IRSN. Cela signifie à la fois le développement d'échanges et de débats de fond entre les experts de l'Institut et les experts issus de la société civile mais aussi une plus grande transparence sur les rapports et documents émanant de l'IRSN. Il ne s'agit pas de publier systématiquement tous les écrits de l'Institut mais lorsque l'enjeu de sécurité le permet, de rendre publique la liste des documents existants,

et de les mettre à la disposition de ceux qui les demandent. Il faut aussi respecter les communications non publiques entre l'autorité (l'ASN) et son expert technique (l'IRSN). Mais ce n'est pas incompatible avec la publication de certains rapports de l'IRSN avant que l'ASN ait rendu sa décision !

Enfin, pour aller plus loin dans la démarche, on pourrait imaginer que l'IRSN ne limite pas ses travaux d'expertise à l'étude des options de sûreté envisagées par les exploitants. L'Institut pourrait s'engager dans des analyses de fond, pour une problématique donnée, pour évaluer toutes les alternatives envisageables et pro-

poser ensuite celle qui lui semble la plus appropriée. L'IRSN jouerait alors pleinement un rôle de conseil, laissant les décideurs prendre leurs responsabilités. "



## Renforcer l'indépendance scientifique et la visibilité au sein des territoires

" Les progrès de l'IRSN en matière d'information et de transparence sont indéniables : à la suite de l'accident de Fukushima, dans le cadre du dialogue technique relatif au stockage des déchets de haute activité et moyenne activité à vie longue (HA-MAVL) ou encore avec la publication régulière de son *Baromètre de la perception des risques et de la sécurité...* De même, le développement d'outils comme SISERI (Système d'information de la surveillance de l'exposition aux rayonnements ionisants) constitue une amélioration réelle de la traçabilité de l'exposition des travailleurs, et illustre la variété des travaux de l'IRSN dans le domaine de la radioprotection de l'homme.

Parmi les pistes de travail qui permettraient à l'IRSN d'aller plus loin en matière d'ouverture à la société figure l'indépendance de l'Institut, que ce soit dans le domaine scientifique ou vis-à-vis de ses tutelles. L'IRSN est actuellement trop perçu comme dépendant de l'ASN et de ses ministères de tutelle. La force statutaire de l'Institut est de disposer d'une activité de recherche au service de son expertise. Mais pour des raisons historiques (liens entre l'IPSN et le CEA...), cette recherche est pour une partie du public associée à un manque d'indépendance qui affaiblit sa crédibilité. La démonstration de cette indépendance est un travail de longue haleine qu'il faut poursuivre.

En parallèle, l'IRSN pourrait développer son ancrage et sa visibilité au sein des territoires. Il pourrait notamment élargir son réseau d'interlocuteurs locaux et se rapprocher des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER), des organisations syndicales, des associations de consommateurs ou de patients... Ce sont autant de composantes de la société civile qui ne sollicitent généralement pas l'Institut car elles connaissent mal ses activités. Elles sont pourtant en mesure d'exprimer les attentes, les questionnements de la société civile.

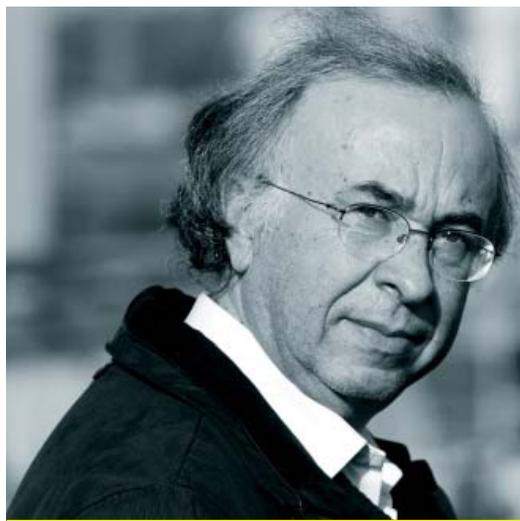
C'est un levier important pour la co-construction de projets locaux qui peuvent s'élargir, au-delà des questions environnementales liées aux installations nucléaires, à d'autres problématiques comme l'IRSN l'expérimente déjà sur la radioprotection des patients ou le radon. Sur ce sujet, l'implication des acteurs locaux en amont est capitale pour renforcer la portée de l'action quand celle-ci est engagée.

De même, il existe d'autres établissements publics comme l'Ineris ou certaines universités qui interviennent sur la prévention des risques sanitaires et industriels. Un plus grand rapprochement avec ces structures permettrait de mutualiser les expertises sur des préoccupations communes et d'enrichir

les réflexions de chacun pour faire progresser les connaissances et améliorer la prévention, par exemple dans le domaine des facteurs organisationnels et humains.

Enfin, un travail en profondeur est à faire sur la vulgarisation des documents publiés par l'Institut. Quel est l'intérêt de mettre sur la place publique des travaux très complexes qui peuvent même susciter des inquiétudes s'ils sont mal interprétés ? La réponse à cette question et le niveau de vulgarisation doivent être individualisés, selon la saisine initiale - avis pour l'ASN, demande d'un exploitant, travail de recherche... - et le degré de confidentialité

fixé. D'autres propositions sont intéressantes, comme la mise en œuvre d'une liste de tous les dossiers publiés par l'IRSN, ou encore l'ajout systématique de résumés en français dans toutes les publications scientifiques de l'Institut. C'est aussi en publiant ses avis avant les décisions de l'ASN que l'Institut renforcerait non seulement sa démarche d'ouverture à la société mais aussi son indépendance. "



**Michel Lallier**, Membre du Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire et rapporteur du groupe de travail transparence et secret.



Il leur apporte notamment l'éclairage de son expertise lorsqu'elles en expriment le besoin comme le fait par exemple régulièrement le Cli de Bure, pour qui cela “montre la confiance dans les compétences [de l'Institut]”. Il les aide à définir leurs besoins d'expertise, ou répond parfois avec succès à leurs appels d'offre comme par exemple celui sur la surveillance de l'environnement émis par la Cli de Cadarache – pour qui cela “montre son adaptation aux besoins” des Cli. L'IRSN se félicite enfin d'avoir eu l'opportunité d'interactions approfondies comme l'ont permis les auditions menées par l'Inter-Cli de la Manche sur le retour d'expérience de Fukushima auxquelles il a participé activement et dont tous les acteurs saluent le “bénéfice évident”.

Les commissions locales “sont très sensibles” à cette disponibilité au niveau local et l'Institut a conscience de l'importance pour les Cli de cet “accès direct” à côté des actions mutualisées au niveau national avec l'Ancli.

Pour renforcer cette interaction avec les Cli au niveau local et mieux connaître leurs besoins, l'IRSN et l'Ancli ont proposé d'expérimenter la présence régulière de l'Institut auprès de Cli. Ainsi, depuis 2013, quatre experts ont été désignés par l'IRSN comme correspondants permanents de quatre commissions locales « pilotes » (La Hague, Cadarache, Gravelines, Bure) et assistent à leurs réunions.

Les experts de l'IRSN acquièrent ainsi une meilleure connaissance des préoccupations de la Cli tout en lui apportant son regard de façon plus réactive. Au bout de 18 mois d'expérimentation, il apparaît que cette présence, à condition d'être rendue visible et clairement expliquée au sein des Cli demandeuses, est jugée “utile” et “opérationnelle” pour ces commissions.

## ♣ Le constat radiologique minier dans le bassin de la Dordogne

L'IRSN a engagé depuis plusieurs années la réalisation de constats radiologiques régionaux dont le but est de fournir une sorte de photographie de la radioactivité dans les territoires concernés qui ont vocation à couvrir progressivement toute la France. Ils complètent le dispositif national de surveillance radiologique de l'environnement mis en œuvre par l'Institut. Conscient de la « préoccupation citoyenne » relative à la surveillance de l'environnement, l'Institut a décidé de développer une démarche d'ouverture de proximité autour de ces constats avec les acteurs territoriaux. C'est ainsi qu'il a proposé la mise en place d'un groupe de suivi pluraliste pour accompagner le constat radiologique engagé à partir de 2013 autour des anciens sites miniers d'uranium du bassin de la Dordogne. Ce groupe a pu prendre connaissance du plan de mesures de l'IRSN

et a fait des suggestions qui ont pu en grande partie être intégrées au travail de l'Institut. Une dernière réunion à l'automne 2014 a permis de partager les résultats et de discuter de la manière de les restituer afin qu'ils soient le plus accessible possible. Cette démarche est notamment intéressante car elle permet à l'Institut d'échanger avec des acteurs nouveaux tels que des représentants d'associations de chasseurs et de pêcheurs qui ont participé à ce groupe. Elle permet une construction progressive de la relation de proximité, grâce aux interactions entre les informations fournies par l'IRSN et les préoccupations des acteurs locaux. Le rapport final de l'Institut qui paraîtra début 2015 intégrera les apports de ces échanges.



*“ Une politique de culture scientifique qui rencontre une volonté de développer la radioprotection. ”*

Jean-François Klopfenstein, Pays de Montbéliard

### Une ouverture élargie à d'autres acteurs des territoires

Au niveau territorial, l'IRSN a engagé, dans le cadre de sa mission de surveillance de l'environnement, une démarche volontariste pour associer des acteurs du territoire au suivi des constats radiologiques régionaux dont le but est d'enrichir la cartographie de la radioactivité sur toute la France.

Au-delà de cet exemple, la conviction de l'Institut est que l'implication des acteurs locaux est indispensable à la mise en œuvre au plus près des habitants d'une politique de radioprotection efficace et faisant sens pour eux. C'est le cas de la prévention de l'exposition au radon dans l'habitat qui, pour être effective, doit s'inscrire dans une thématique plus large, comme la qualité de l'air intérieur et plus généralement le lien entre santé et environnement. C'est l'objectif de l'implication de l'IRSN dans l'action pluraliste radon menée en Franche-Comté.

Par ces actions, l'Institut contribue au développement d'une culture de radioprotection au sein des populations concernées au service d'une meilleure maîtrise de leur propre exposition.

## ♣ L'action pluraliste radon en Franche-Comté

La prévention de l'exposition au radon dans l'habitat est un des axes des plans nationaux santé environnement (PNSE) successifs et de ses déclinaisons régionales (PRSE). Pour mieux appréhender la perception de ce risque par les Français, l'IRSN a organisé fin 2010 des « ateliers citoyens » dont les recommandations insistaient sur l'accompagnement à apporter aux habitants au niveau local pour les aider à prendre en charge ce risque. Quelques collectivités locales en France sont engagées dans une telle démarche de sensibilisation et d'accompagnement des habitants. C'est le cas du Pays de Montbéliard (PMA) avec lequel l'Institut a collaboré sur cette action dans le cadre d'un accord de coopération plus large.

Forts de cette expérience commune, PMA et l'IRSN ont rassemblé autour d'eux d'autres acteurs régionaux, l'agence régionale de santé et l'Atmo, pilote d'une action sur la qualité de l'air intérieur dans le PRSE, pour lancer fin 2011 « l'action pluraliste radon Franche Comté ». Trois groupes de travail ont été mis en place pour proposer et engager des actions

concrètes en direction de trois publics : la population générale, les collectivités locales et les professionnels du bâtiment. Cette démarche pluraliste a également apporté son soutien à l'engagement d'actions intégrées sur des territoires volontaires tels que PMA ou le Pays des Vosges saônoises qui a inclus la problématique radon au plan de rénovation de l'habitat qu'il a lancé en 2014 .

Reconnu comme une « force motrice » du processus, l'Institut s'attache à maintenir l'équilibre entre un rôle encore plus fort « d'impulsion » attendu par certains et le respect des dynamiques locales. Le caractère fécond de cette démarche vient notamment du fait qu'elle a mis en contact l'expert national IRSN avec de nouveaux acteurs dans les territoires. C'est le cas en particulier de ceux qui sont au centre des projets de rénovation de l'habitat, comme le pôle énergie Franche Comté, (regroupant, l'ADEME et le conseil régional) ou les professionnels du bâtiment qui sont maintenant tous deux parties prenantes de cette action pluraliste.



## L'ouverture et son influence sur l'orientation des travaux de l'Institut

Les partenaires et bénéficiaires des actions d'ouverture à la société interpellent l'IRSN sur l'impact que ces échanges ont sur le contenu de ses propres travaux. Si la montée en compétence des acteurs de la société civile dans ces échanges est nettement visible, et reconnue par tous, l'enrichissement du travail de ce dernier reste plus difficile à mettre en évidence. L'impression qui ressort des échanges avec les intéressés comme avec leurs interlocuteurs au sein de l'Institut est que cet impact est bien réel, mais plutôt diffus et sur le long terme.

La sensibilité de la société civile à cette question est forte même si les attentes et perceptions des différents acteurs de la société restent contrastées. Certains attendent par exemple, au-delà de l'expertise technique, une *“ conscience humaniste ”* qu'ils saluent lorsque l'IRSN se saisit de la question du tritium, mais d'autres voient un *“ manque de questionnement ”* dans son positionnement technique sur des sujets comme les rejets de l'usine de La Hague en dépit de leurs interpellations. Ils appellent l'Institut à développer encore *“ le dialogue avec les scientifiques issus de la société civile qui le critiquent ”* et à expliciter comment il le prend en compte dans ses propres travaux.

Néanmoins, on peut relever les effets concrets de ces interactions à travers deux exemples. L'attention portée par l'Institut à la géothermie autour de Bure apparaît aux yeux des acteurs locaux avoir été stimulée par les échanges menés avec eux. C'est le cas également de la montée en puissance des facteurs organisationnels et humains dans les débats du HCTISN, portée notamment par les représentants syndicaux qui, pour faire inclure ce sujet dans le champ des évaluations complémentaires de sûreté (ECS), ont pu s'appuyer sur le travail mené de longue date par l'Institut. Ces deux cas montrent comment des actions d'ouverture peuvent contribuer à l'émergence ou au renforcement de nouvelles thématiques dans le processus d'expertise.

L'Institut entend l'importance pour les acteurs de la société de qualifier cet apport de manière plus systématique et le rendre visible.

### Une ouverture « programmatique »

La prise en compte des attentes de la société se pose également à l'IRSN dans ses orientations de recherche. C'est l'une des vocations du Comité d'orientation de la recherche (COR) de l'Institut que d'émettre des recommandations dans ce sens.

Cette instance, dit un de ses membres associatifs, *“ n'a pas d'équivalent dans les autres instituts ”*. Les attentes qu'elle suscite engendrent parfois de la frustration : *“ on a le sentiment de pouvoir y parler, mais pas forcément d'y être écouté ”*. C'est pour répondre à ce défi que l'IRSN expérimente de nouvelles modalités d'échange dans le COR telles que des auditions du monde associatif en soutien aux travaux de celui-ci. Cette volonté de dialogue sur les priorités de la recherche

*“ Un travail abouti, finalisé, concret, utile et efficace. ”*

Karine Bassereau, Manip-Info, Marie-Solange Julia,

AVIAM (Fédération des associations d'aide aux

victimes d'accidents médicaux et à leurs familles)

### Le Comité d'orientation de la recherche (COR)

L'IRSN, dont la particularité en tant qu'institut est d'avoir la mission de mener en amont les recherches nécessaires à son expertise, s'est doté en 2007, à la suite d'une demande du gouvernement, d'un Comité d'orientation de la recherche en sûreté nucléaire et en radioprotection.

Instance consultative, ce comité comprend cinq collèges représentant différentes parties prenantes de l'Institut : associations, syndicats, élus, États, industriels. Sa composition lui permet d'apporter un éclairage pluraliste sur l'orientation de sa recherche en émettant des avis et des recommandations à destination du conseil d'administration.

est aussi au cœur de son implication dans certains projets européens comme celui concernant les déchets.

### Vers un dialogue plus structuré sur les orientations des travaux de l'Institut

Pour l'Institut, c'est bien un des objectifs de ses actions d'ouverture de mieux appréhender les questionnements de la société et de s'efforcer par ses travaux d'y apporter des éléments de réponse. Mais cela reste un vrai défi pour les années à venir que de construire avec les acteurs de la société un dialogue structuré sur les orientations à moyen terme de ses travaux, en recherche comme en expertise. Ce dialogue sur les priorités en recherche et en expertise peut notamment s'appuyer, comme les interlocuteurs de l'Institut y invitent, sur son *Baromètre de la perception des risques et de la sécurité par les Français*, outil sans équivalent de suivi de l'opinion des Français et de leurs attentes dans ce domaine.

## Une culture interne d'ouverture

Les experts et chercheurs de l'Institut sont au centre de cette “*dynamique d'échange*” avec les acteurs de la société pour construire avec eux une compréhension partagée des risques et contribuer à une meilleure gestion de ceux-ci.

Plus attentive aux préoccupations de la société, c'est la façon même dont l'IRSN partage son expertise qui fait que celle-ci “*s'humanise*”, par exemple autour des questions soulevées par les populations japonaises touchées par l'accident de Fukushima. S'il lui arrive encore d'apparaître “*complètement fermé*” à certaines sollicitations, de nombreux interlocuteurs considèrent que “*l'IRSN est incontestablement aujourd'hui dans un état d'ouverture*” et témoignent que ses experts sont de plus en plus “*à l'écoute*”.

# ♂ Radiographie et scanner

**Posons-nous les bonnes questions »,  
une brochure co-construite au service du dialogue  
entre patients et professionnels de santé**

Après l'accident de radiothérapie survenu à Épinal, l'IRSN a établi des contacts avec plusieurs associations de patients et des échanges sur l'utilisation des rayonnements ionisants dans le médical ont été construits. Un travail commun s'est ensuite engagé, à l'initiative de l'AVIAM et de l'IRSN, autour du manque d'information des patients sur l'imagerie médicale. Un groupe de travail d'une trentaine de participants, incluant des représentants des professionnels de la radiologie et des associations de patients s'est mis en place en 2010. Cette initiative, prise en dehors des concertations menées entre partenaires de la santé sous l'égide des

autorités, a permis de construire ensemble une brochure, cosignée par de nombreux organismes, sur les bénéfices et les risques liés à l'usage de la radio-graphie et du scanner. Elle a été, dès son origine, pensée comme un outil de proximité : un « support de dialogue » entre les patients et les professionnels de santé.

Pour les participants, le « bénéfice réciproque » est évident. L'IRSN apporte son expertise technique et garantit le sérieux du contenu du document. D'autres acteurs apportent leur expérience de terrain et leur capacité à relayer l'information au plus près des publics concernés.



Cette relation humaine dans la durée, c'est " **une fidélité qui s'installe** " entre les porteurs des actions d'ouverture dans l'Institut et leurs interlocuteurs. C'est elle qui fonde le développement de la confiance et d'échanges de plus en plus approfondis et féconds au service d'une société toujours plus vigilante aux risques et d'un expert public plus à même d'être à l'écoute de ses attentes.

Ce savoir-faire, ce savoir-être même, de ses équipes, l'Institut s'attache à le développer et le valoriser.

## DES ACQUIS SOLIDES ET DE NOUVEAUX DÉFIS

Pour l'IRSN, ce bilan montre à la fois le chemin parcouru et les nouvelles attentes que sa démarche d'ouverture suscite de la part des acteurs de la société.

Chemin parcouru en matière d'accès à ses travaux, notamment avec la publication d'un nombre toujours plus grand des avis qu'il transmet aux autorités et la mise à disposition de ses rapports pour nourrir les débats lors de séminaires ouverts organisés avec l'Ancli. Cet effort sera poursuivi pour ses expertises mais aussi en ce qui concerne l'accessibilité des publications scientifiques.

Chemin parcouru également en matière de proximité avec les acteurs locaux que ce soit avec les Cli ou d'autres acteurs, sur les thématiques du post-accident, de la surveillance de l'environnement ou la prévention de l'exposition au radon. Les exemples présentés ici confirment l'intérêt de développer la dimension territoriale de l'ouverture à la société. Ce sera un défi dans les prochaines années d'en élargir le champ et de construire des modalités d'échange adaptées avec ces nouveaux partenaires.

Défi encore pour l'Institut que de répondre aux questionnements des acteurs de la société sur l'impact des actions d'ouverture sur son propre travail. Cet objectif, prendre en compte les attentes et les questions de la société dans l'orientation de ses travaux, est inscrit dans le nouveau contrat d'objectifs que l'IRSN vient de signer avec ses tutelles pour la période 2014-2018. De plus, il entend l'importance d'explicitier le bénéfice qu'il tire des actions d'ouverture et il s'attachera, dans les années à venir, à l'identifier et à le rendre visible.

Enfin, ce bilan souligne l'importance de la qualité de la relation pour établir un dialogue durable entre l'Institut et la société. De ce point de vue, le partenariat avec les Cli et l'Ancli a montré son efficacité et restera un point d'appui central pour expérimenter ensemble de nouvelles modalités d'échange, tel que la désignation par l'IRSN de correspondants permanents auprès de quatre Cli. Mais c'est aussi une relation personnelle qui s'établit entre les acteurs de la société et leurs interlocuteurs à l'IRSN. C'est donc un objectif permanent pour l'Institut de développer la capacité de ses experts à dialoguer avec des interlocuteurs d'origines diverses et selon des modes d'interaction diversifiés.

*“ Quand des situations plus spontanées et vivantes arrivent, elles sont les révélateurs de l'ouverture à la société : des hommes et des femmes qui parlent ensemble. ”*

Dominique Boutin, France Nature Environnement (FNE)

.....

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) est l'expert public national des risques nucléaires et radiologiques. Il contribue à la sûreté des installations nucléaires par son appui technique à l'Autorité de sûreté nucléaire et au délégué de l'Autorité de sûreté nucléaire de défense. Il assure la surveillance radiologique de l'environnement et des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants. Il mène les recherches qui lui sont nécessaires pour évaluer les risques de manière indépendante. Il contribue à l'information du public sur ces risques.

L'IRSN est un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle conjointe du ministère de la Défense, du ministère, de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes.



Système de management  
de la qualité IRSN certifié

#### Siège social

31, avenue de la Division Leclerc  
92260 Fontenay-aux-Roses  
RCS Nanterre B 440 546 018

#### Téléphone

+33 (0)1 58 35 88 88

#### Courrier

BP 17  
92262 Fontenay-aux-Roses Cedex

[www.irsn.fr](http://www.irsn.fr)